

(1)

( N° 83. )

---

## Chambre des Représentants.

---

(SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 1898)

---

### BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

---

# EXPOSÉ GÉNÉRAL.

---

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de présenter à la Législature :

1° Treize projets de loi formant le Budget général des Recettes et des Dépenses du Royaume (service ordinaire) pour l'exercice 1899 ;

2° Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre pour le même exercice ; il s'élève à la somme de fr. 1,344,656,806 84, représentant les recettes et les dépenses probables à effectuer en 1899 en dehors des recettes et des dépenses générales de l'État.

Comme l'an dernier, l'Exposé des bases du Budget est complété par une note sur l'amortissement et par un extrait de la Situation générale du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1898 ; cet extrait renferme notamment l'exposé des faits réalisés pendant les deux derniers exercices clos et l'indication des résultats probables de l'exercice 1897 en cours d'apurement.

## I.

## BASES DU BUDGET.

Les évaluations de recettes sont arrêtées au  
 chiffre de . . . . . fr. 424,428,778 40  
 Les prévisions de dépenses s'élèvent à . . . 422,059,439 74  
 soit un excédent de recettes montant à . . fr. 2,369,338 66

La comparaison par Ministère et par service entre les propositions budgétaires dont la Législature est saisie pour l'exercice 1898, et qu'elle a en partie votées, et celles dont on a à s'occuper ici, s'établit comme il suit :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES.	
	Votés ou en projet pour l'exercice 1898.	En projet pour l'exercice 1899.	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique . . . . .	Dépenses ordinaires . . . . . 125,465,649 98	126,567,356 24	1,101,706 26	»
	— exceptionnelles. . . . . 150,000 »	100,000 »	»	50,000 »
Dotations . . . . .	— ordinaires . . . . . 4,946,200 »	4,953,900 »	7,700 »	»
	— exceptionnelles. . . . . »	»	»	»
Ministère de la Justice. . . . .	— ordinaires . . . . . 21,709,110 »	21,697,310 »	»	11,800 »
	— exceptionnelles. . . . . 691,250 »	608,500 »	»	82,750 »
— des Affaires Étran- gères. . . . .	— ordinaires . . . . . 2,822,965 28	2,823,228 »	262 72	»
	— exceptionnelles . . . . . »	»	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	— ordinaires . . . . . 26,621,186 »	26,450,186 »	»	171,000 »
	— exceptionnelles . . . . . 1,283,355 »	700,000 »	»	583,355 »
— de l'Agriculture et des Travaux publics. . . . .	— ordinaires . . . . . 21,598,919 »	22,050,269 »	451,350 »	»
	— exceptionnelles. . . . . 1,820,334 »	1,940,000 »	119,666 »	»
— de l'Industrie et du Travail. . . . .	— ordinaires . . . . . 2,882,410 »	2,984,910 »	102,500 »	»
	— exceptionnelles . . . . . 240,000 »	185,000 »	»	55,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	— ordinaires . . . . . 132,301,590 »	132,367,015 »	65,425 »	»
	— exceptionnelles. . . . . »	»	»	»
— de la Guerre. . . . .	— ordinaires . . . . . 48,280,620 »	48,470,100 50	189,480 50	»
	— exceptionnelles . . . . . 4,045,000 »	3,310,000 »	»	735,000 »
Gendarmerie . . . . .	. . . . . 5,058,800 »	5,075,300 »	16,500 »	»
Ministère des Finances. . . . .	— ordinaires . . . . . 17,820,265 »	18,400,365 »	571,100 »	»
	— exceptionnelles. . . . . 1,925,000 »	1,500,000 »	»	425,000 »
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	. . . . . 1,896,000 »	1,876,000 »	»	20,000 »
TOTAL. . . . .	Dépenses ordinaires . . . . . 411,412,715 26	413,715,039 74	2,506,024 48	202,800 »
	— exceptionnelles. . . . . 10,154,939 »	8,343,500 »	119,666 »	1,931,105 »
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	. . . . . 421,567,654 26	422,059,439 74	2,625,690 48	2,133,905 »
Voies et Moyens . . . . .	. . . . . 422,030,348 40	424,428,778 40		
EXCÉDENT DES RECETTES . . . . .	+ 462,694 14	+ 2,369,338 66		+ 491,785 48

*Dépenses.* — Les propositions d'augmentation et de diminution sont justifiées dans une note préliminaire placée en tête de chaque projet de Budget.

Les dépenses exceptionnelles sont comprises pour une somme de 8,343,500 francs dans le montant des prévisions de dépenses. Cette somme s'augmentera vraisemblablement lorsque, vers la fin de l'année, on sera mieux fixé sur les nécessités auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

*Recettes.* — En ce qui concerne les évaluations de recettes, les modifications proposées, comparativement aux évaluations votées pour 1898, sont également justifiées en détail dans une note préliminaire qui se trouve en tête du projet de Budget des Voies et Moyens. Ces modifications sont indiquées par article dans le tableau ci-après :

	Augmentations.	Diminutions
	—	—
ART. 1 <sup>er</sup> . Contribution foncière. . fr.	159,000 »	»
» 2. — personnelle. .	623,000 »	»
» 3. Patentes . . . . .	400,000 »	»
» 5. Douanes . . . . .	115,000 »	»
» 6. Accises . . . . .	365,000 »	»
» 7. Recettes diverses . . . . .	50,000 »	»
» 8. Enregistrement . . . . .	400,000 »	»
» 10. Hypothèques . . . . .	50,000 »	»
» 11. Successions . . . . .	»	180,000 »
» 12. Timbre . . . . .	100,000 »	»
» 14. Amendes en matière d'impôts.	»	25,000 »
» 18. Avant-port d'Ostende, etc. .	10,000 »	»
» 21. Postes . . . . .	13,530 »	»
» 26. Dépendances des chemins de fer de l'État . . . . .	»	10,000 »
» 27. Établissements et services régis par l'État . . . . .	»	13,000 »
	—————	—————
A <sup>r</sup> REPORTER . fr.	2,285,530 »	228,000 »

	REPORT. . . fr.	2,285,530 »	228,000 »
ART. 28. Produits divers et acciden- tels, etc. . . . .		30,000 »	»
» 29. Revenus des domaines . . .		46,500 »	»
» 32. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .		»	145,000 »
» 37. Produits de la régie du <i>Moni- teur</i> . . . . .		10,000 »	»
» 40. Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.		200,000 »	»
» 41. Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'ex- cédent de la circulation moyenne au delà de 275 mil- lions de francs des billets de la Banque nationale . . .		100,000 »	»
» 43. Intérêts sur avances à la Société nationale des che- mins de fer vicinaux (sup- pression) . . . . .		»	30,000 »
» 44. Dividende des actions de la Société nationale des che- mins de fer vicinaux. . .		70,000 »	»
» 45. Frais de perception des centi- mes provinciaux et commu- naux . . . . .		30,000 »	»
» 57. Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux . . . . .		29,400 »	»
		<hr/>	
		2,801,430 »	403,000 »
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		2,398,430 »	
		<hr/>	

## II.

## AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement proprement dits (art. 5, 6 et 7 du Budget de la Dette publique) s'élèvent à . . . fr. 4,623,572 41

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les fonds d'amortissement compris dans les crédits ouverts par les art. 8 et 9 du Budget de la Dette publique.

Le crédit de l'art. 8 comporte une somme de fr. 6,366,038 32 pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations à 3 % à émettre en représentation du prix de rachat des lignes du Grand-Central et du Liégeois-Limbourgeois. Elle se décompose comme il suit :

Intérêts	Amortissement.
—	—
Fr. 5,968,160 92	397,877 40

De son côté, la somme de 1,848,000 francs qui figure à l'art. 9 sous la rubrique « Intérêts, amortissement et frais des capitaux à emprunter pendant les années 1898 et 1899, à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires », se décompose ainsi :

fr. 1,732,500 »	115,500 »	
	—————	513,377 40

A REPORTER . . . fr. 5,136,949 81

REPORT. . . fr. 5,136,949 81

2° La somme de . . . . . 688,344 74

destinée à amortir, en douze années, le capital qui a été payé en 1897 pour le rachat des annuités dues du chef de la reprise des réseaux téléphoniques (art. 21 du même Budget).

---

ENSEMBLE. . . fr. 5,825,294 55

La partie de ces crédits qui, à raison de l'élévation des cours au-dessus du pair, n'aura pu être utilisée en rachats de titres, sera portée en recette au Budget extraordinaire. Elle n'en remplira pas moins sa fonction, puisque, à défaut de contribuer à l'extinction de la dette existante, elle servira à diminuer à due concurrence le capital de la dette à créer.

D'autre part, une partie de la dette est éteinte, chaque année, tant par le paiement des annuités dues pour la reprise de chemins de fer, pour la souscription d'actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux et pour la reprise des réseaux téléphoniques, que par le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations émises par les sociétés de chemins de fer dont la concession a été reprise. Les sommes affectées au paiement de ces annuités et au service de ces titres figurent aux articles 8 et 12 à 20 du Budget de la Dette publique; elles se décomposent, en intérêts et en amortissement, comme il suit :

ART. 8. — Le crédit de cet article comprend une somme de fr. 3,926,516 25 pour le service

---

A REPORTER. . . fr. 5,825,294 55

REPORT. . . . fr. 5,825,294 55

des titres émis par le Grand-Central et le Liégeois-Limbourgeois :

	Intérêts.	Amortissement.
	—	—
	fr. 3,038,016 25	888,500 »
Art. 12. . . .	445,900 »	166,100 »
— 13. . . .	6,978,837 »	1,493,000 »
— 14. . . .	483,830 »	188,500 »
— 15. . . .	684,700 »	85,300 »
— 16. . . .	7,525 »	1,200 »
— 17. . . .	106,860 »	54,000 »
— 18. . . .	50,430 »	14,500 »
— 19. . . .	802,800 »	47,200 »
— 20. . . .	22,500 »	42,500 »
		2,980,800 »

Les fonds d'amortissement prélevés sur les ressources ordinaires et portés au Budget de la Dette publique pour 1899 s'élèvent donc ensemble à . . . . . fr. 8,806,094 55

### III.

#### EXTRAIT DE LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1898.

##### § 1<sup>er</sup>.

RESULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1895 ET 1896.

1<sup>o</sup> EXERCICE 1895 (ARRÊTÉ PAR LA COUR DES COMPTES).

Les résultats de l'exercice 1895 ont été définitivement arrêtés comme il suit :

##### A. — *Service ordinaire.*

Recettes . . . . .	fr. 372,135,998 71
Dépenses . . . . .	364,819,165 66
	<u>BONI . . . . fr. 7,316,833 05</u>

L'Exposé de la situation du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1897 faisait ressortir, pour l'exercice 1895, un boni de . . . . . fr. 7,043,417 28

Différence en plus. . . . . fr. 273,415 77

B. — *Service extraordinaire.*

Recettes . . . . .	fr.	23,594,445	74
Dépenses . . . . .		45,564,235	76
Excédent des dépenses . . . . .	fr.	21,969,790	02

## 2° EXERCICE 1896.

A. — *Service ordinaire.*

Les recettes s'élèveront très approximativement à . . . . . fr. 388,655,743 91  
 et les dépenses à . . . . . 382,554,295 98

Le boni qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1897, avait été provisoirement fixé à fr. 2,073,389 67, sera d'environ . . . . . fr. 6,101,447 93

La différence de fr. 4,028,058 26 provient de ce que les recettes sont supérieures de . . . . . fr. 532,898 91  
 et les dépenses inférieures de . . . . . 3,495,159 35  
 aux sommes relevées dans la dernière situation du Trésor.

DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr. 4,028,058 26

B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses extraordinaires liquidées à charge du Budget de 1896 se sont élevées à . . . . . fr. 55,053,985 91

La Situation du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1897 donne la subdivision par Ministère et par service du chiffre de ces dépenses.

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année 1896 avaient été évaluées dans le même document à fr. 92,310,243 51; elles sont de fr. 92,282,353 02, se décomposant comme il suit :

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut fr. 28,000 »

Fonds d'amortissement demeurés sans emploi . . . . . 3,641,994 66

A REPORTER. . . fr. 3,669,994 66 55,053,985 91

REPORT. . . . fr.	3,669,994 66	55,053,985 91
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la C <sup>ie</sup> du chemin de fer du Congo (loi du 29 juin 1895) . . . . .	5,000,000 »	
Délivrance de titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer . . . . .	1,050,455 47	
Produit d'emprunts . . . . .	81,800,829 47	
Produit de ventes de biens domaniaux . . . . .	562,337 25	
Recouvrement de créances diverses . . . . .	198,736 17	
TOTAL DES RECETTES. . . . . fr.		92,282,353 02
EXCÉDENT DES RECETTES. . . . . fr.		37,228,367 11

## § 2.

## RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE 1897 EN COURS.

A. — *Service ordinaire* (1).

Les recettes de 1897 ont été évaluées à fr. 386,923,178 40 ; elles s'élèveront approximativement à . . . . . fr. 420,810,172 31  
soit une différence en plus de fr. 33,886,993 91,  
qui se décompose comme il suit :

Plus-value :

Sur les contributions directes.fr.	573,224 23	
Sur les droits de douane . . . . .	1,676,877 69	
Sur les droits d'accise . . . . .	16,279,325 25	
Sur les droits perçus par l'Administration de l'Enregistrement.	782,011 68	
A REPORTER. . . . fr.	19,311,438 85	420,810,172 31

(1) Non compris les recettes et les dépenses à résulter du rachat des concessions formant les réseaux Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois.

REPORT. . . fr. 19,311,438 85 420,810,172 31

Sur les péages (produits des chemins de fer, des postes, des télégraphes et téléphones, des rivières et canaux, etc.) . . .	11,978,060 »
Sur la part de l'État dans les bénéfices de la Banque nationale; — sur la bonification d'un quart pour cent par semestre sur la partie de la circulation moyenne des billets de la Banque nationale qui excède 275 millions de francs; — sur le produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . .	1,171,107 22
Sur les recettes accidentelles . . .	862,940 92
Sur l'ensemble des autres produits . . . . .	563,446 92
TOTAL. . . fr.	<u>33,886,993 91</u>

Les dépenses, y compris les dépenses exceptionnelles rattachées au service ordinaire, étaient fixées par les lois de Budgets à 387,469,574 67

Il y a lieu d'y ajouter les crédits qui ont été ouverts par diverses lois pour être rattachés aux Budgets de 1897, savoir :

a) Loi du 27 juin	
1897 . . fr.	1,373,591 »
b) Loi du 24 juillet 1897 . .	15,000 »
c) Loi du 9 août	
1897 . . .	3,572,122 03
d) Loi du 14 août	
1897 . . .	12,060,000 »
e) Loi du 29 décembre 1897.	6,106,300 »

A REPORTER. fr. 23,127,013 03 387,469,574 67 420,810,172 31

REPORT. fr. 23,127,013 03 387,469,574 67 420,810,172 31

Le crédit *d* se décompose comme il suit :

1° Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge : 60,000 francs ;

2° Solde de la dotation du fonds spécial et temporaire de 10 millions de francs institué par la loi du 28 juin 1896 pour les travaux extraordinaires de voirie : 2,000,000 de francs ;

3° Somme à valoir sur la dotation du fonds spécial et temporaire de 20 millions de francs institué par la loi du 9 août 1897 pour la construction, l'amélioration et l'aménagement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire : 10,000,000 de francs. . . . .

23,127,013 03

A REPORTER. . . . fr. 410,596,587 70 420,810,172 31

REPORT. . . fr. 410,596,587 70 420,810,172 31

La somme de fr. 410,596,587 70  
se subdivise de la manière sui-  
vante :

Fr. 383,563,406 65, dépenses  
ordinaires ;

Fr. 27,033,181 05, dépenses  
exceptionnelles.

Les dépenses s'accroîtront  
encore des crédits supplémen-  
taires à solliciter de la Législa-  
ture, lesquels s'élèveront appro-  
ximativement à fr. 5,400,000 »  
et des crédits  
complémentaires,  
évalués à . . . 1,500,000 »

ENSEMBLE . fr. 6,900,000 »

D'autre part,  
les annulations  
de crédits sont  
évaluées à . fr. 2,900,000 »

4,000,000 »

Les dépenses du service ordi-  
naire, y compris les dépenses  
exceptionnelles, seraient ainsi  
de . . . . . fr. 414,596,587 70

ce qui fait ressortir le boni probable de l'exer-  
cice 1897, à . . . . . fr. 6,213,584 61

### B. — *Service extraordinaire.*

Les dépenses sur ressources extraordinaires effectuées en 1897  
se sont élevées, par Ministère et par service, aux chiffres  
suivants :

#### *Justice.*

Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoog-  
straeten-Wortel-Merxplas . . . . . fr. 200,000 »

A REPORTER. . . fr. 200,000 »

REPORT. . . fr. 200,000 »

*Intérieur et Instruction publique.*

Instruction publique . . . . . fr. 137,263 72

*Agriculture et Travaux publics.*

A. Routes et bâtiments ci-		
vils . . . . .	fr.	2,604,900 29
B. Travaux hydrauliques . . . . .		11,819,769 49
		<hr/>
		14,424,669 78

*Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

A. Chemins de fer. — Voies  
et Travaux . . . . . fr. 21,603,605 53

B. Chemins de fer. — Trac-  
tion et matériel . . . . . 13,611,110 66

C. Rachat de la concession  
du chemin de fer d'Anvers à  
Gand . . . . . 9,293,800 »

D. Rachat de la concession  
du chemin de fer d'Eecloo à  
Gand . . . . . 5,295,100 »

E. Rachat du matériel d'ex-  
ploitation, du mobilier et de  
l'outillage de la ligne de Gand  
à Eecloo, et augmentation du  
matériel roulant de la ligne  
d'Anvers à Gand . . . . . 448,104 27

F. Remboursement des ac-  
tions privilégiées et des actions  
de la Compagnie du chemin de  
fer d'Anvers à Gand . . . . . 2,554,000 »

G. Postes . . . . . 681,392 43

H. Télégraphes et téléphones . . . . . 1,502,865 39

A REPORTER. . . fr.	54,989,978 28	14,761,933 50
---------------------	---------------	---------------

REPORT . . . fr.	54,989,978 28	14,761,933 50
<i>I.</i> Marine . . . . .	46,817 40	
<i>J.</i> Installation des administrations centrales. — Travaux de construction . . . . .	170,816 04	
	<hr/>	55,207,611 72

*Guerre.*

<i>A.</i> Bâtiments militaires . fr.	1,899,293 07	
<i>B.</i> Frais de défense . . . . .	3,221,380 95	
<i>C.</i> Divers . . . . .	324,372 51	
	<hr/>	5,445,046 53

*Finances.*

<i>A.</i> Exécution d'une convention conclue avec l'État du Congo (loi du 4 août 1890) . fr.	2,000,000 »	
<i>B.</i> Nivellement des dunes cédées à feu M. North; acquisition d'immeubles, etc. à Maria-kerke et à Ostende. . . . .	170,996 84	
<i>C.</i> Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek. . . . .	135,541 85	
<i>D.</i> Exécution des conventions conclues avec la C <sup>ie</sup> belge du téléphone Bell et la C <sup>ie</sup> liégeoise du téléphone Bell. Capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de réseaux téléphoniques . . . . . fr.	8,260,136 84	
<i>E.</i> Divers . . . . .	348,317 96	
	<hr/>	10,914,993 49
TOTAL DES DÉPENSES. . . . fr.		<hr/> 86,329,585 24

REPORT. . . fr. 86,329,585 24

Les ressources extraordinaires réalisées pendant l'année sont les suivantes :

Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :

1° Dotation de l'amortissement et intérêts du capital amorti . . . fr. 4,432,255 88

2° Premier douzième affecté à l'amortissement de la somme payée, en exécution de la loi du 6 mars 1897 pour la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise de réseaux téléphoniques . . . fr. 688,344 74

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . fr. 28,000 »

Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement . . . fr. 500,000 »

Versement effectué par le Département des Chemins de fer. Contre-valeur d'une rente de fr. 35 89 créée au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour rachat de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État. . . fr. 1,196 40

Produit de ventes de biens domaniaux . . . fr. 460,710 39

Recouvrement de créances diverses . . . fr. 169,538 62

Produit d'emprunts . . . fr. 50,375,446 79

---

A REPORTER . . . fr. 56,655,492 82 86,329,585 24

REPORT . . . fr. 56,655,492 82 86,329,595 24

Émission de titres de la Dette publique :

1 <sup>o</sup> Pour le règlement du prix de construction de chemins de fer . . . . .	269,319 69	
2 <sup>o</sup> En vertu de l'article 2, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand . . . . .	9,293,800 »	
3 <sup>o</sup> En vertu de l'article 3 de la même loi, pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand . . . . .	2,554,000 »	
	<hr/>	68,772,612 51
EXCÉDENT DES DÉPENSES . . . fr.		<hr/> <u>17,556,972 73</u>

### § 3.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE 1830 AU 31 DÉCEMBRE 1897.

La situation générale du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1898 s'établit en rattachant aux résultats des exercices 1830 à 1895, arrêtés par la Cour des Comptes, ceux des exercices 1896 et 1897 qui viennent d'être indiqués, mais qui ne sont pas définitifs.

#### A. — *Service ordinaire.*

	Bonis	Déficits
Exercices 1830 à 1895 . fr.	284,118,617 70	166,298,440 49
— 1896 . . . . .	6,101,447 93	»
— 1897 . . . . .	6,213,584 61	»
	<hr/>	<hr/>
Fr.	296,433,650 24	166,298,440 49
EXCÉDENT DES BONIS . fr.	<hr/> <u>130,135,209 75</u>	

B. — *Service extraordinaire.*

	Ressources réalisées.	Dépenses.
Exercices 1830 à 1895 fr.	2,266,324,158 16	2,402,651,428 »
— 1896 . . . .	92,282,353 02	55,053,985 91
— 1897 . . . .	68,772,612 51	86,329,585 24
	<hr/>	<hr/>
Fr.	2,427,379,123 69	2,544,034,999 15
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT DES DÉPENSES fr.	116,655,875 46	

C. — *Situation générale au 1<sup>er</sup> janvier 1898.*

Excédent de recettes sur le service ordinaire. . . . .	fr. 130,135,209 75
Excédent de dépenses sur le service extraordinaire . . . . .	116,655,875 46
	<hr/>
EXCÉDENT DES RECETTES . . . . .	fr. 13,479,334 29

dans l'hypothèse où les Budgets de 1896 et 1897 seraient arrêtés définitivement aux chiffres approximatifs indiqués ci-dessus.

## § 4.

COMPARAISON ENTRE LES CHARGES ET LES ENGAGEMENTS GREVANT LE TRÉSOR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1898 ET LES RESSOURCES EXISTANTES OU A CRÉER POUR LES COUVRIR.

La partie disponible des crédits extraordinaires alloués pendant les années 1895 et 1896 a été reportée à l'exercice 1897.

Ce report s'élève à fr. 67,382,022 46, savoir :

Crédits de 1895. . . . .	fr. 21,807,430 94	
— de 1896. . . . .	45,574,591 52	
	<hr/>	67,382,022 46

De nouveaux crédits extraordinaires s'élevant ensemble à . . . . . fr. 84,230,980 82 ont été alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.

ENSEMBLE. . . . .	fr. 151,613,003 28
-------------------	--------------------

REPORT . . . fr. 151,613,003 28

Les dépenses extraordinaires se sont élevées  
en 1897 à . . . . . fr. 86,329,585 24

Le solde disponible des crédits extraordinaires de 1895 doit, au 31 décembre 1897, être annulé en vertu de la loi du 11 septembre 1895. Ce solde est de. . . . . 5,446,390 24

---

91,775,975 48

Soit une différence de . . . . fr. 59,837,027 80

correspondant aux engagements du Trésor au 1<sup>er</sup> janvier 1898.

Pour couvrir ces engagements, le Trésor disposait à la même époque d'un excédent de recettes (§ 3, litt. c) de . . fr. 13,479,334 29 auquel il convient d'ajouter :

1° Le remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux :

a) Sommes restant à recouvrer sur les avances faites fr.	30,939 06
b) Montant du crédit reporté . .	121,610 36
	152,549 42

2° Les sommes restant à recouvrer :

a) Sur le prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement .	500,000 »
	500,000 »
A REPORTER. . . fr.	14,131,883 71 59,837,027 80

REPORT . . . fr. 14,131,883 71 59,837,027 80

b) Sur les avances faites aux colonies de bienfaisance de Hoogstraeten - Wortel - Merxplas . . . . . 400,000 »

3° Le montant des emprunts dont l'émission a été autorisée par diverses lois . . . . . 172,364,463 50

Ce montant s'établit comme il suit :

Émissions autorisées par :

la loi du 29 juin 1895 . . . fr. 11,850,000 »  
 la loi du 11 septembre 1895 . 60,082,534 24  
 la loi du 26 juin 1896 . . . . 51,963,379 55  
 la loi du 27 juin 1897 (voir arrêté royal du 21 décembre 1897) . 6,044,600 »  
 la loi du 9 août 1897 . . . . 51,509,843 36  
 Fr. 181,450,357 15

Au 31 décembre 1897, le Gouvernement avait émis, à valoir sur l'émission autorisée par la loi du 29 juin 1895, un capital effectif de . . . . 9,085,893 65

SOMME ÉGALE fr. 172,364,463 50

186,896,347 21

L'exédent des ressources existantes ou à créer est donc de . . . . . fr. 127,059,319 41

REPORT . . . fr. 127,059,319 41

Mais il y a lieu d'en déduire, comme il a été expliqué antérieurement, une somme de 12,600,000 francs représentant approximativement la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat du chemin de fer d'Anvers au Moerdyck et de Roosendaël à Bréda, somme qui a été encaissée comme ressource extraordinaire sans avoir pu, jusqu'ici, recevoir son affectation spéciale. . . . . fr. 12,600,000 »

---

Excédent des ressources au 1<sup>er</sup> janvier 1898 fr. 114,459,319 41

---

Pour faire face aux besoins du service courant, c'est-à-dire pour effectuer les paiements à charge des Budgets en cours ou des fonds de tiers qui constituent le Budget pour ordre, le Trésor disposait, au 1<sup>er</sup> janvier 1898, indépendamment de la somme importante existant dans les caisses des divers comptables du Royaume, d'une encaisse à la Banque nationale de . . . . . fr. 24,897,471 35

---

Il possédait, à la même date, un portefeuille de valeurs commerciales sur l'étranger s'élevant à . . . fr. 67,766,689 94

---

Ces valeurs ont été acquises au moyen des fonds disponibles excédant les besoins du service courant; elles sont à courte échéance et facilement réalisables au cas où l'encaisse métallique devrait être renforcée.

## § 5.

## DETTE CONSOLIDÉE.

La situation de la dette consolidée s'établissait, au 1<sup>er</sup> janvier 1897, comme il suit :

Dettes à 2 1/2 % . . . . .	fr.	219,959,631	74
— 3 % (servitudes militaires) . . . . .		2,826,658	09
— 3 % (1 <sup>re</sup> série). . . . .		140,916,150	»
— 3 % (2 <sup>e</sup> série). . . . .		1,744,754,882	22
— 3 % (3 <sup>e</sup> série). . . . .		200,040,000	»
TOTAL . . . . .		fr.	2,308,497,322 05

dont il y a lieu de déduire :

1<sup>o</sup> La fraction d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursée en numéraire en 1897. fr. 25 »

2<sup>o</sup> Le capital des rentes allouées pour servitudes militaires en vertu de la loi du 2 avril 1873 et annulées en exécution des arrêtés royaux du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897. . . . . 121 48

146 48

RESTE . . . . fr. 2,308,497,175 57

La dette s'est augmentée, en 1897, des émissions suivantes :

A. — En titres 3 %, 1<sup>re</sup> série :

1<sup>o</sup> En exécution de l'art. 2, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 27 juin 1897 (rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand) . . . . . fr. 9,293,800 »

2<sup>o</sup> En exécution des art. 3 et 4 de la même loi (remboursement de titres émis par la Compagnie concessionnaire de cette ligne). 2,554,000 »

11,847,800 »

A REPORTER. . . . fr. 2,320,344,975 57

REPORT. . . fr. 2,320,344,975 57

*B.* En titres 3 %, 2<sup>e</sup> série :

1 <sup>o</sup> Conformément à l'arrêté royal du 9 juin 1896, pris en exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> septembre 1893 . . . . . fr.	4,929,800 »
2 <sup>o</sup> Conformément à l'arrêté royal du 25 février 1897, pris en exécution des lois des 31 mai et 30 juin 1894 . . .	35,914,100 »
3 <sup>o</sup> Conformément à l'arrêté royal du 30 octobre 1897, pris en exécution de la loi du 29 juin 1895 . . . . .	8,942,800 »
4 <sup>o</sup> En exécution de l'article 3, 2 <sup>o</sup> , de la loi du 26 juin 1896. . . . . fr.	263,100 »
	50,049,800 »
Total de la dette consolidée au 1 <sup>er</sup> janvier 1898 . . . . . fr.	2,370,394,775 57

Ainsi qu'il a déjà été constaté dans la dernière situation, le Trésor n'a plus de dette flottante.

*Le Ministre des Finances,*

P. DE SMET DE NAEYER.

